

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_35

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
21/04/2026

Date de l'affichage :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillet,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Laurent Michel.

Procurations : Mme Kati Moulet donne procuration à M. André Brundu
M. Philippe Tranchant donne procuration à Mme Isabelle Pinon

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Elodie Dolhadille Jansen

Délibération n°D2026_35 : Dénomination des voies dans le cadre du plan d'adressage

Par délibération N°2025-49 en date du 13 octobre 2025, le conseil municipal a validé le principe de procéder
au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à
leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par
délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est
exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du
mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou
commerciaux, la localisation sur les GPS, ainsi que le développement de la fibre, d'identifier clairement les
adresses des immeubles.

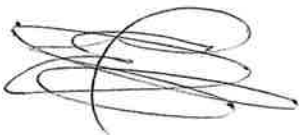
Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Dans ce cadre, le travail effectué consiste à lever toute ambiguïté sur les adresses existantes sur la commune et
à clarifier l'attribution des adresses sur certaines propriétés.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le conseil municipal à
l'unanimité décide :

- **de VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente
délibération),
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente
délibération,
- **d'ADOPTER** les dénominations suivantes (voir liste annexé)
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

